



## Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit de Fr. 75'000.- relative au remplacement partiel et à la modernisation des illuminations de Noël des villages de Saint-Aubin et Sauges et l'acquisition d'illuminations de Noël pour les villages de Fresens, Montalchez, Vaumarcus et Vernéaz

---

Madame la présidente,  
Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux,

### 1. Préambule

---

Nous constatons que les illuminations de Noël ne sont pas au même niveau dans tous les villages. En effet, les communes de Bevaix et Gorgier ont procédé à la modernisation de leurs équipements il y a quelques années, alors que la commune de Saint-Aubin-Sauges dispose toujours d'ancien matériel et que les communes de Fresens, Montalchez et Vaumarcus ne sont pas équipées. Une somme de Fr. 75'000.- a été prévue au budget des investissements 2019 afin d'améliorer cette situation.

### 2. Présentation du projet

---

A ce stade, nous n'avons pas arrêté de proposition car nous préférons solliciter la commission des relations publiques afin de choisir les équipements à acquérir.

Pour cette raison, nous vous proposons, contrairement à ce qui se fait ordinairement, d'allouer une enveloppe maximum de Fr. 75'000.- à la commission des relations publiques qui pourra en disposer en fonction de ce qu'elle estimera nécessaire.

Les services techniques, par le responsable de l'unité opérationnelle des services industriels, se tiendront à disposition de la commission pour lui présenter les différents fournisseurs et la conseiller techniquement dans le choix des produits.

Sous réserve des délais de livraison, les nouvelles illuminations de Noël pourront déjà être installées pour les fêtes de fin d'année 2019.

### 3. Estimation des coûts

---

Au vu des investissements consentis à l'époque par les communes de Bevaix et Gorgier, nous estimons que le montant prévu doit largement permettre d'acquérir le matériel nécessaire.

## 4. Financement

---

Le montant de Fr. 75'000.- sera amorti au taux de 10% selon le règlement général d'exécution de la loi sur les finances de l'Etat et des communes.

## 5. Conclusion

---

La commission des finances a pris connaissance du projet lors de sa séance du 28 août 2019 et elle recommande de reporter ce projet afin de permettre de l'étudier en détail avant de soumettre une demande de crédit qui tienne compte des équipements à acquérir.

La commission des relations publiques se réunira le 12 septembre et fera part de son préavis lors de la séance du Conseil général du 30 septembre 2019.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal vous demande de bien vouloir accepter la demande de crédit de Fr. 75'000.-, sous la forme d'une enveloppe, pour la réalisation de ce projet.

En se tenant à votre disposition pour toute information complémentaire, le Conseil communal vous prie d'agréer, Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, ses salutations distinguées.

Bevaix, le 11 septembre 2019

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL  
Le président,                      Le chef du dicastère,  
Tom Egger                              Alexandre Béguin